

COMMENT PASSER LE BREVET ?

Les sessions sont proposées dans toutes les régions de France sous la responsabilité des associations départementales affiliées. Celles-ci organisent :

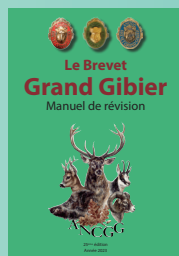
- Les réunions d'information
- Les séances de formation théorique en présentiel ou vidéoconférence
- Les séances de formation pratique (perfectionnement au tir)
- Des sorties en forêt
- Les examens blancs
- Les épreuves pratiques et théoriques
- La remise des diplômes et des médailles

Chaque association départementale détermine son programme de formation, d'une durée de 30 à 40 heures environ. Les modules les plus techniques sont dispensés par des spécialistes.

Une grande convivialité naît rapidement de toutes ces réunions qui permet aux candidats de rencontrer et d'échanger avec d'autres passionnés. Certains départements choisissent d'effectuer les formations en soirée, d'autres le samedi, en journées continues. Elles peuvent aussi combiner formation en présentiel ou en distanciel, si les circonstances l'exigent. Il appartient aux candidats de se renseigner auprès des associations les plus proches de leur domicile.

OUTILS DE FORMATION

Le livre «Le Grand Gibier*», ouvrage très complet publié par l'ANCGG, contient toutes les connaissances nécessaires à l'obtention du brevet grand gibier.



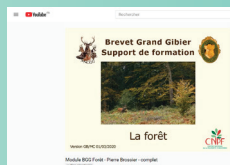
Le manuel de révision*, outil précieux du candidat, permet de retrouver les connaissances essentielles présentées de manière claire et illustrée.

*Ces deux ouvrages peuvent être commandés auprès de votre association départementale ou en ligne sur notre site : <https://www.ancgg.org/>

Le logiciel QUIZ de l'ANCGG :

Il contient :

- Environ 1400 questions sous forme de QCM
- Une formule révision par module
- La possibilité de passer des épreuves.



Les modules commentés :

Chaque module est commenté par un spécialiste sous forme de vidéo YouTube, ce qui permet au candidat de voir ou de revoir le sujet de son choix.

Chaque candidat, adhérent d'une association départementale ou de l'ANCGG, bénéficie d'un accès aux supports numériques.

Pour obtenir des renseignements complémentaires ou les dates des séances de préparation et de sessions du Brevet, s'adresser à l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de votre domicile :

Tampon de l'Association Départementale



ANCGG - 60 rue des Archives, 75003 Paris - www.ancgg.org - contact@ancgg.org



LE BREVET GRAND GIBIER

La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Le programme repose sur une approche complète de la chasse du grand gibier orientée sur les connaissances des espèces et de leurs milieux ainsi que sur les principes d'une gestion raisonnée et adaptative. Il permet de s'imprégner des valeurs de la chasse naturaliste encouragée par l'ANCGG depuis sa création.

Cette formation volontaire théorique et pratique constitue un véritable bagage cynégétique. A l'issue de l'examen, les détenteurs reçoivent un diplôme et l'insigne du Brevet Grand Gibier.

LE BREVET GRAND GIBIER COMPORTE DEUX ÉPREUVES :

- Une épreuve théorique de contrôle des connaissances sur diapositives avec questions à choix multiple,
- Une épreuve pratique (tir, arc ou vénerie). Il est possible de passer plusieurs épreuves pratiques.

Pour obtenir le brevet, le candidat doit satisfaire aux deux épreuves. Les épreuves sont indépendantes et peuvent être repassées en cas d'échec, à des sessions différentes, y compris dans d'autres départements. Un justificatif est donné à chaque candidat ayant réussi partiellement.

POUR L'ÉPREUVE THÉORIQUE, DEUX NIVEAUX SONT PRÉVUS :

- Le Brevet Grand Gibier 1er Degré - insigne ARGENT.
- Le Brevet Grand Gibier 2ème Degré ou «Brevet de gestionnaire» - insigne OR.

Le Brevet 2ème degré ne peut être obtenu qu'après le 1er degré.

FORMATION THÉORIQUE

Le programme repose sur un contenu riche sur tous les volets de la chasse du grand gibier : espèces, milieux, gestion et technique cynégétique. Chaque sujet fait l'objet d'un module présenté sous la forme d'une conférence par des spécialistes de l'association départementale.

Connaissance des espèces :

- Sanglier
- Cerf élaphe, cerf sika, cerf de Corse, daim
- Chevreuil
- Chamois, isard, mouflons, bouquetins
- Prédateurs
- Maladies

Connaissance de la forêt :

- Sylviculture, Arbres
- Petite faune (petits mammifères, oiseaux, reptiles, insectes)
- Fleurs, champignons

Équipement :

- Armes
- Balistique
- Optique

Organisation de la chasse du grand gibier :

- Sécurité
- Législation et réglementation

Pratique de la chasse du grand gibier :

- Chasse à tir
- Chasse à l'arc
- Vènerie
- Chiens
- Recherche du gibier blessé
- Honneurs et trophées

Gestion des espèces

BREVET GRAND GIBIER 1er DEGRÉ (Argent)

100 questions dont 4 éliminatoires portant sur :

- Connaissance des espèces : 40 questions
- Connaissance de la forêt : 20 questions
- La chasse du Grand Gibier : 30 questions
- La gestion des espèces : 10 questions



L'épreuve est réussie lorsque le candidat a répondu correctement aux 4 questions éliminatoires et a répondu correctement à au moins 80 questions sur 100.

BREVET GRAND GIBIER 2ème DEGRÉ (Or)

30 questions supplémentaires dont 3 éliminatoires portant sur la gestion d'un territoire

L'épreuve est réussie lorsque le candidat a répondu correctement aux 3 questions éliminatoires et a répondu correctement à au moins 25 questions sur 30.



FORMATION PRATIQUE

Les candidats bénéficient de séances d'entraînement sur le perfectionnement au tir encadrées par des référents départementaux. Elles sont orientées sur les manipulations des armes et l'apprentissage des éléments fondamentaux du tir à courte distance.

OPTION TIR

Le candidat utilise son arme habituelle, carabine ou fusil lisse.

L'épreuve est divisée en deux phases :

- 5 balles sur cible fixe, à 30 mètres, debout, sans appui,
- 5 balles sur cible mobile, à 25 mètres, debout, à bras francs

Les tirs s'effectuent sur la cible anatomique «sanglier» (modèle déposé par l'ANCGG) qui comporte des zones à points positifs ou négatifs.

• Décompte des points :

- 25 points au maximum par phase, soit au total 50 points possibles.
- L'épreuve de tir est considérée comme réussie à partir d'un total de 25 points.
- Un zéro dans l'une des deux phases est éliminatoire, mais l'épreuve totale peut être repassée.



OPTION ARC

Cette option est accessible aux archers ayant assisté à la formation complémentaire obligatoire pour chasser à l'arc et détenteurs de l'attestation délivrée par les fédérations de chasseurs.

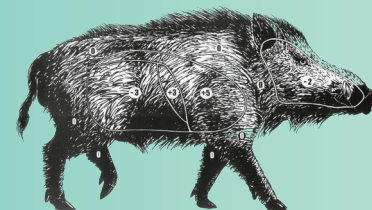
L'épreuve pratique est composée de 2 séries de 5 flèches :

- Une série à 10 mètres,
- Une série à 15 mètres

Les tirs s'effectuent sur la cible anatomique «sanglier» (modèle déposé par la FFCA - Fédération Française des Chasseurs à l'Arc) qui comporte des zones à points positifs ou négatifs.

• Décompte des points :

- 25 points au maximum par série, soit au total 50 points possibles.
- L'option Arc est considérée comme réussie à partir d'un total de 25 points.
- Un zéro dans l'une des deux série est éliminatoire, mais l'épreuve totale peut être repassée.



OPTION VÈNERIE

L'épreuve consiste à identifier des fanfares de circonstance fréquemment utilisées lors d'un laisser-courre.

Le programme porte sur 26 fanfares : 23 fanfares de circonstance et 3 fanfares d'animaux.

Lors de l'épreuve pratique, 10 fanfares sont tirées au sort parmi les 26 du programme :

- Chaque candidat doit reconnaître au minimum 5 fanfares sur les 10 présentées. Chaque fanfare identifiée vaut 5 points. Il faut obtenir 25 points sur 50.

